



Usurpation données carte bancaire

Par **bgali**, le **24/01/2015** à **18:31**

Bonjour,

J'ai été l'objet d'une usurpation de données de carte bancaire chez un commerçant où j'ai fait plusieurs achats et qui conservait mes données.

J'ai signalé ce fait à ma banque qui m'a remboursé ce débit frauduleux mais qui a re-débité le commerçant. Désormais mon commerçant considère que ma commande (usurpée) est IMPAYÉE et me poursuit par la voie d'un HUISSIER.

Suis-je responsable du fait que ma banque ait re-débité le commerçant et peut-on effectivement me poursuivre pour me demander le paiement de cette fraude à CB ???

Merci pour vos réponses si vous connaissez ce genre de problème

Par **janus2fr**, le **25/01/2015** à **11:56**

Bonjour,

La situation n'est pas claire.

Vous dites que c'est le commerçant qui s'est livré à une malversation avec vos coordonnées de carte bancaire.

Il paraît alors fort étonnant qu'il vous réclame aujourd'hui les sommes reprises par la banque suite à votre signalement.

Aviez-vous bien porté plainte parallèlement à la réclamation auprès de la banque ?

Par **bgali**, le **25/01/2015** à **12:07**

Merci pour votre réponse mais je n'ai pas dit que c'était LE commerçant qui a piraté mes données, mais chez un commerçant. Peut-être un employé indélicat ???

Pour la plainte ce n'est plus nécessaire

Et pourtant il me réclame ce que la Banque m'a remboursé puisque cette banque l'a re-débité

Par **janus2fr**, le **25/01/2015** à **12:26**

[citation]Pour la plainte ce n'est plus nécessaire [/citation]

Attention, vous confondez 2 choses !

La plainte n'est pas nécessaire pour que la banque vous rembourse, on est d'accord !

Mais si vous ne portez pas plainte, le commerçant, lui, peut donc se retourner contre vous puisque jusqu'à preuve du contraire, il y a bien eu un achat avec vos coordonnées bancaires qui n'est pas payé.